



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière**

Montreuil, le 8 septembre 2015

à Najat Vallaud Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale
Et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Objet : Evaluation CE2.

Madame la ministre,

Je souhaite attirer votre attention concernant les demandes formulées à nos collègues sur la nouvelle évaluation des CE2 dans des notes de rentrée de certains DASEN et IEN envoyées aux directeurs dans les écoles.

En effet, la lecture de certaines de ces notes, font apparaitre des demandes, voire des exigences très diverses et bien au-delà des consignes ministérielles.

Ainsi la circulaire de rentrée n°2015-085 du 3 juin 2015 précise :

« I-1 : Une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place au début de la classe de CE2 pour permettre aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant. Pour les y aider, une banque d'outils d'aide à l'évaluation diagnostique en ligne sera mise à leur disposition durant le premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016. Elle comportera un large choix d'items en français et en mathématiques, testés et se référant explicitement aux domaines du socle. Elle permettra aux enseignants d'évaluer les élèves au moment choisi par eux au cours des premières semaines de l'année et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe. »

Ce sont donc les « équipes pédagogiques » qui choisissent les outils dont elles ont besoin et le moment précis, en début d'année, où elles feront passer ces évaluations.

La circulaire ne fait pas état de la possibilité pour les DASEN et les IEN d'imposer dans cette évaluation tel ou tel item, ou d'en fixer un nombre minimum ou encore de fixer une date de passation.

Par ailleurs, le site ministériel indique au sujet de l'évaluation : *« Pour permettre à chaque enfant des apprentissages plus solides dès l'école primaire, dans une logique de continuité entre les cycles d'enseignement, une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place au début de la classe de CE2 ;*

A cet effet, est mise en ligne sur Eduscol une banque d'exercices en français et en mathématiques :

- centrés sur les compétences mises en jeu dans les apprentissages, pour permettre aux enseignants d'apprécier le degré de maîtrise de la compétence évaluée ;

- à utiliser durant les premières semaines de l'année scolaire de CE2, au moment choisi par l'enseignant et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe ;

- *pour toute la classe ou seulement quelques élèves ;*
- *pour différencier et adapter la progression pédagogique aux besoins recensés. »*

Il apparaît donc bien, au vu de cet éclairage, que cette évaluation diagnostique reste à la discrétion de chaque enseignant. Elle relève également de l'appréciation des enseignants quant au contenu évalué en disposant librement des items qui ne sont que des propositions suggérées dans la banque de données.

Choix également est laissé aux enseignants, d'évaluer tout ou partie de leurs élèves.

D'ailleurs, n'est-il pas du rôle de chaque enseignant d'évaluer ses élèves afin d'élaborer ses progressions en fonction de la maîtrise ou non des acquis des élèves ? N'est-il pas dans la fonction d'un enseignant d'apporter à chacun de ses élèves ce dont il a besoin pour acquérir les connaissances et mettre en œuvre des apprentissages relevant des programmes nationaux ?

Nous ne comprenons donc pas que les notes de service de certains IEN ou DASEN imposent un protocole particulier d'évaluations.

Nous vous demandons, par conséquent, Madame la Ministre de rappeler aux autorités académiques les principes énoncés dans les textes cités précédemment.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Norbert Trichard
Secrétaire général